

Nombre de  
membres en  
exercice

**28**

Présents et  
représentés

**20**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 17 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un  
Le dix sept du mois de décembre à huit heures trente

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix décembre deux mille vingt et un, s'est réuni Salle Yvette Martinet - 15 avenue des Iles - Annecy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date  
d'affichage

23 DÉC. 2021

Déposée en  
Préfecture le

23 DÉC. 2021

#### Etaient présents

Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Denis DUPERTHUY, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Bruno LYONNAZ, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

#### Avaient donné procuration

Fabienne DULIEGE à Frédérique LARDET, Gilles FRANÇOIS à Marc ROLLIN, Viviane MARLE à Samuel DIXNEUF

#### Etaient excusé(e)s

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, François ASTORG, Ségolène GUICHARD, Jean-Claude MARTIN, Aurélien MODURIER, Eric PEUGNIEZ, Jean-Louis TOÉ

Charlotte JULIEN est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

### **OBJET**

#### **AIDE FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE - CTENS - ACTION 3.6 "AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ"**

Vu l'approbation du contrat de territoire espaces naturels sensibles (CTENS) du Grand Annecy par le Conseil communautaire le 17 décembre 2020 ;

Vu l'approbation du CTENS du Grand Annecy par la commission permanente du Département de la Haute-Savoie le 1<sup>er</sup> février 2021 ;

Considérant la volonté du Grand Annecy de préserver et valoriser les espaces naturels sensibles ;

Considérant la volonté du Grand Annecy de concrétiser la fiche action 3.6 du CTENS ;

## Contexte

Le Grand Annecy a élaboré un CTENS<sup>1</sup>, approuvé par le Conseil communautaire du Grand Annecy le 17 décembre 2020 et la commission permanente du conseil départemental le 1<sup>er</sup> février 2021. Il comprend plusieurs actions qui seront menées sur le territoire du Grand Annecy pour mettre en œuvre une politique globale de préservation et de valorisation du patrimoine naturel à une échelle d'action pertinente.

Le CTENS reprend plusieurs enjeux concrétisés dans des fiches actions. Les espaces naturels et agricoles en sont un, qui se traduit notamment par l'action 3.6. Le Grand Annecy agit en tant que co-maître d'ouvrage de cette action avec le conservatoire des espaces naturels (CEN-74) Asters.

## Objectifs de l'action

- Créer les conditions de l'amélioration de la trame verte et bleue dans les secteurs où elle est dégradée ;
- Identifier et mettre en œuvre des mesures de préservation et de restauration des écosystèmes agricoles présentant un haut niveau de biodiversité, dont les prairies fleuries et les pelouses sèches font partie ;
- Proposer aux agriculteurs une analyse large des impacts (positifs ou négatifs) de leurs pratiques sur la biodiversité et des conséquences des évolutions de ces pratiques et des systèmes d'exploitation ; les alerter sur les conséquences environnementales de l'intensification et sur la nécessité du maintien des infrastructures agro-écologiques ;
- Reconnaître et valoriser la qualité environnementale des pratiques agricoles au travers de la certification HVE (haute valeur environnementale), reconnue au niveau national et commune à toutes les productions agricoles. Cette certification peut constituer un élément de motivation des agriculteurs pour entrer dans la démarche. C'est aussi un moyen de l'inscrire dans la durée.

## Description de l'action

La première phase de cette action (2021-2022) permettra d'identifier les écosystèmes agricoles favorables à la biodiversité et d'élaborer des outils d'intervention. Les principales étapes sont :

- le recensement des milieux concernés, notamment les pelouses sèches et prairies fleuries ;
- la définition d'une stratégie et d'outils d'intervention. La première phase est un « test » durant lequel des diagnostics agro-environnementaux seront réalisés auprès des agriculteurs. L'objectif est de les inciter à tendre vers une exploitation labellisée HVE (haute valeur environnementale), label attribué par l'Etat en fonction des mesures agro-écologiques mises en place sur l'exploitation.

La seconde phase, non chiffrée, correspond au déploiement de ces diagnostics auprès d'un maximum d'agriculteurs, ainsi qu'à des travaux de restauration des milieux.

## Plan de financement prévisionnel

Le coût de l'action pour le Grand Annecy est estimé à 36.000 € TTC pour la phase 1. Dans le cadre du CTENS du Grand Annecy, le conseil départemental de la Haute-Savoie s'est engagé à verser une subvention de 60% du coût total des actions en phase 1.

---

<sup>1</sup> Le Département développe une politique ambitieuse pour la conservation des espaces naturels à travers le schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS) et l'outil d'accompagnement des collectivités dans ce domaine : le contrat de territoire espaces naturels sensibles (CTENS)

**LE BUREAU DECIDE :**

- de solliciter une aide financière au Département de la Haute-Savoie pour réaliser cette action, à hauteur de 60%, soit 21.600 € ;
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 20

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.